

Membres	23
Présent(s)	17
En audio/visioconférence	1
Représenté(s)	2
Quorum	16

### SÉANCE DU 20 MARS 2025

- Présents au siège : Sous la Présidence de Monsieur Salah KOUSSA, Président du Conseil d'administration, Madame Chahrazad ALLAM, Monsieur Modeste BONTE, Madame Anne BOUCARD, Monsieur Antoine BREINING, Madame Suzanne BROLLY, Monsieur Abdelaziz CHOUKRI, Monsieur Gérard CONRAD, Madame Virginie JACOB, Monsieur Céleste KREYER, Monsieur Dominique LEBLANC, Madame Geneviève MANKA, Monsieur Bernard MATTER, Madame Nadia MONKACHI, Monsieur Patrice SCHOEPFF, Madame Lucette TISSERAND, Monsieur Laurent WALTER, et Madame Emmanuelle SERRANO (In Extenso Audit Alsace - Commissaire aux comptes)
- Présents en visio : Madame Nathalie JAMPOC-BERTRAND, Madame Myriam JEMLI (Représentante du personnel) et Madame Brigitte OFFNER (Commissaire du gouvernement DDT 67)
- Absents et excusés : Monsieur Frédéric BERNHARD, Monsieur Philippe BIES (procuration à Monsieur Antoine BREINING), Monsieur Roland HARLAUX, Madame Catherine JAEGLE (procuration à Monsieur Salah KOUSSA), Monsieur Alexandre SCHNELL et Monsieur Sébastien EHRET (Représentant EMHA)
- Assistaient en outre : Monsieur Julien MATTEI (Directeur général / Secrétaire de séance), Monsieur Jean-Baptiste MALINGRE (Secrétaire général), Monsieur Vincent SCHAAF (Directeur du Pôle Patrimoine et Développement), Monsieur Pascal CHARPENTIER (Directeur du Pôle Gestion Locative), Madame Viviane EHRHARDT (Directrice des Finances, de la Comptabilité et du Contrôle de Gestion), Madame Betty AUFSATZ (Directrice de la Gestion Locative), Madame Stéphanie HOCHART (Directrice des Ressources Humaines), Madame Elise DIETRICH (Directrice de l'Innovation et de la Qualité), Madame Isabelle DAVID (Directrice de la Transformation Numérique) et Madame Laura SCHELLINGER (Assistante de Direction)

---

Le Conseil d'administration,  
Vu la convention constitutive du groupement,  
Vu le rapport du Directeur général,  
Délibère :

**CA/2025/007 : Autorisation de dissolution du Groupement d'intérêt public, Pôle de l'Habitat Social de Strasbourg et de son agglomération**

Il est décidé :

1. D'approuver la dissolution du Groupement d'intérêt public : Pôle de l'Habitat de Strasbourg et de son agglomération.
2. D'autoriser les représentants d'Ophéa au sein de l'assemblée générale du groupement à approuver la dissolution et à désigner un liquidateur.

Ce point de l'ordre du jour est adopté avec une voix contre (Madame Geneviève MANKA)

Le Directeur général,  
Julien MATTEI  
Pour extrait conforme